

CONVENTION DE COOPERATION ENTRE L'UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS (FRANCE) ET L'UNIVERSITÉ DE MURCIA (ESPAGNE) CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN DOUBLE DIPLÔME DE MASTER EN PARTENARIAT INTERNATIONAL MASTER ARTS, LETTRES ET LANGUES (MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES, SPÉCIALITÉ ÉTUDES IBÉRIQUES ET LATINO-AMÉRICAINES) / MASTER LITTÉRATURE COMPARÉE EUROPÉENNE

ENTRE

Pour l'Espagne,

M. José Orihuela Calatayud, Recteur de l'Université de Murcia, agissant comme son représentant en vertu des pouvoirs que lui confèrent sa nomination par décret de la Communauté Autonome de Murcia n°17/2006, du 24 mars, publié au B.O.R.M. du 27 mars 2006 et conformément aux compétences que lui accordent l'article 20 de la Loi Organique des universités 6/2001, du 21 décembre, et l'article 42 des Statuts approuvés par le décret 85/2004, du 27 août, publié au B.O.R.M. du 6 septembre 2004,

d'une part,

ET

Pour la France,

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université François Rabelais de Tours, NIF n° FR 34193708005, agissant en vertu des attributions qui lui sont conférées par le Code de l'Education, et notamment son article L712-2, et par les statuts de l'université, et notamment l'article 9,

Vu le décret n°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale,

Vu la circulaire n°2014-0018 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'Etat par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université François Rabelais de Tours lors de son conseil d'administration du 4 octobre 2010,

d'autre part,

les deux parties reconnaissant mutuellement leur capacité juridique à établir la présente convention et à cet effet

IL EST CONVENU

Que la présente convention a été établie par les deux universités sur les bases suivantes :

- a- Qu'elles partagent les mêmes objectifs dans les domaines scientifiques et culturels,
- b- Qu'elles sont des institutions de promotion et d'échange de connaissances scientifiques et culturelles,
- c- Qu'elles ont les mêmes objectifs en ce qui concerne le développement de la recherche, de la formation et de la diffusion de la culture,
- d- Qu'elles sont des institutions avec une personnalité juridique propre qui leur permet d'établir des conventions de ce type permettant le parfait accomplissement de la mission qui leur est assignée,
- e- Qu'elles ont le souci de développer une collaboration internationale basée sur l'égalité et l'assistance mutuelle,
- f- Qu'elles sont compétentes dans le développement de programmes internationaux qui favorisent l'obtention d'un double diplôme.

L'interconnexion entre institutions au niveau international, le développement d'accords de collaboration entre elles et le cadre de l'espace européen d'enseignement supérieur nous conduisent de plus en plus à la mise en œuvre d'actions qui détermineront la création de diplômes conjoints et de doubles diplômes.

ARTICLES

Article 1. -OBJET DE LA CONVENTION

Le but de la présente convention est de proposer aux étudiants de *Grado* (bac +4) de l'Université de Murcia et de Master de l'Université François-Rabelais de Tours un programme en partenariat international pour l'obtention d'un double diplôme. Ce programme en partenariat international comprendra par ailleurs d'autres conventions passées entre l'université François Rabelais de Tours et d'autres universités espagnoles ou latino-américaines, ce qui permettra à terme à tous les étudiants de Master 2 de l'université François Rabelais de Tours de partir dans l'une de ces universités selon leur choix.

Ce programme permet aux étudiants l'obtention de deux titres, l'un espagnol, attribué par l'université de Murcia, l'autre français attribué par l'université François Rabelais de Tours, sur la base de la reconnaissance mutuelle par chacune des universités des crédits ECTS obtenus par les étudiants dans l'université d'accueil et dans le cadre d'un cursus unique de formation préalablement élaboré par les deux universités selon les principes d'égalité, de réciprocité et d'équilibre des échanges.

Article 2. -DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Le programme décrit à l'article 1, obéira, en fonction du niveau d'études (*Grado* ou Master) aux règles générales suivantes :

2.1 Le double diplôme de Master sera constitué par un diplôme de Master en Arts, Lettres et Langues, mention Langues, Littératures et Civilisations Étrangères, spécialité Études ibériques et latino-américaines, délivré par l'Université François-Rabelais de Tours et par un diplôme de Master en Littérature Comparée Européenne, délivré par l'Université de Murcia.

2.2 Le programme sera ouvert à un maximum de huit étudiants par année universitaire pour chacune des deux universités.

2.3 Chaque université sélectionnera les candidats satisfaisant aux conditions établies par la présente convention et en fera parvenir la liste accompagnée de tous les documents nécessaires à l'université d'accueil.

2.4 A la présente convention s'ajoute les annexes suivantes :

-Annexe I : Listes des matières et/ou enseignement que les étudiants devront avoir obligatoirement validé dans leur université d'origine pour pouvoir poursuivre leur cursus dans l'université d'accueil.

-Annexe II : Description du cursus du programme en partenariat international dans chacune des deux universités

-Annexe III : tableaux des équivalences entre les différentes matières et/ou enseignements des deux universités

-Annexe IV : Equivalence entre le système de notation français et le système espagnol

-Annexe V : Système de crédits de notation ECTS

-Annexe VI : Composition et mode de fonctionnement de la commission de suivi chargée de veiller au respect des termes de la convention de double diplôme

-Annexe VII : Conditions d'accès au programme d'études faisant l'objet de la convention et conditions de délivrance du double diplôme

-Annexe VIII : Programme d'études objet de la convention

-Annexe IX : Inscription

2.5 Dans les termes de la présente convention, les universités devront vérifier que les candidats répondent aux conditions d'accès et d'admission définies par chaque institution. A cet effet, les étudiants de l'université François Rabelais de Tours devront être admis selon la procédure établie par l'université de Murcia et de leur côté ceux de l'université de Murcia devront respecter la procédure de l'université François Rabelais de Tours

2.6 Les établissements signataires de la convention de double diplôme fourniront les informations et l'assistance favorisant l'intégration des étudiants à la vie universitaire ainsi qu'au contexte culturel, social et économique de la ville d'accueil.

2.7 Afin de pouvoir être admis dans l'université d'accueil et que celle-ci puisse délivrer le diplôme sous réserve de validation des matières prévues dans le programme, l'étudiant devra avoir obtenu au préalable un minimum de 180 crédits ECTS acquis au niveau du *Grado* en Espagne ou de la Licence en France. Ces informations apparaîtront en annexe de la convention et seront valables aussi bien pour les étudiants de l'université de Murcia que de l'université François Rabelais. De plus, les étudiants doivent répondre aux critères de compétences mentionnés à l'annexe VI. En ce qui concerne les compétences linguistiques en particulier :

-pour l'université François Rabelais : les étudiants devront avoir au moins le niveau B2 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues en français et en castillan. Ce niveau sera contrôlé par une entrevue avec un enseignant de l'université d'origine de l'étudiant.

-pour l'université de Murcia : les étudiants du *Grado* d'Etudes Françaises, devront avoir validé les matières de Langue Française V et VI. Les étudiants du *Grado* de Langue et Littérature Espagnoles, devront fournir les documents prouvant qu'ils possèdent la certification du niveau B2 en langue française.

La formation s'organisera de la façon suivante :

o Première année de la formation à l'Université François-Rabelais :

La première année du Master Arts, Lettres et Langues (Spécialité EILA -Etudes Ibériques et Latino-américaines) de l'Université François-Rabelais de Tours comprend deux semestres de 108 heures de

séminaires d'Etudes Ibériques et Latino-américaines en langue castillane et de 36 heures de séminaires transdisciplinaires en langue française (méthodologie, études culturelles et études littéraires). L'ensemble des séminaires de chaque semestre représente un total de 30 crédits ECTS.

A la fin du second semestre de la première année, les étudiants des deux universités doivent produire un mémoire de 50 pages en français ou en espagnol consacré à la présentation d'un projet de recherche (méthodologie, construction d'une problématique et d'un plan, élaboration d'une bibliographie primaire et secondaire).

o Deuxième année de la formation à l'Université de Murcia :

Le Master de Littérature Comparée Européenne de l'Université de Murcia comprend deux semestres de 224 heures de cours et séminaires d'études littéraires et d'études culturelles en langue castillane. L'ensemble des séminaires de chaque semestre représente un total de 30 crédits ECTS.

A la fin du second semestre de la deuxième année, les étudiants des deux universités doivent produire un mémoire de 100 pages minimum (bibliographie et annexes comprises) en castillan ou en français sous la cotutelle d'un professeur de l'Université de Murcia et d'un professeur de l'Université François-Rabelais de Tours. La soutenance se fera devant un jury composé par les deux directeurs de recherche et d'un membre de l'équipe pédagogique du Master de l'université d'origine de l'étudiant soit en présence de ces trois derniers soit par vidéo-conférence.

Les programmes d'études que les étudiants suivront à l'université François Rabelais de Tours et ceux de l'université de Murcia qui sont l'objet de la présente convention figurent en annexe VII.

2.8 Figureront aussi en annexe les informations relatives au contrat d'études et les tableaux d'équivalence des étudiants ainsi que les conditions économiques, les noms des tuteurs pédagogiques des échanges, les formes de suivi et l'évaluation des études, les noms des responsables administratifs s'il y en a, et toute précision que l'on considèrera utile au bon déroulement du programme.

Article 3. -ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITE DE MURCIA

Pour la mise en œuvre des objectifs définis à l'article 1, la Faculté des Lettres de l'UMU s'engage à :

- a) Délivrer le titre de Master en Littérature Comparée Européenne aux étudiants de l'Université François Rabelais de Tours à condition qu'ils aient validé tous les enseignements et travaux des deux années du programme en partenariat international décrit à l'annexe II et cela dans le respect des règlements en vigueur dans les établissements partenaires.
- b) Reconnaître les études suivies par les étudiants de l'Université de Murcia à l'Université François Rabelais et à leur délivrer en conséquence le titre de *Grado* en Etudes Françaises et en Langue et Littérature Espagnoles et ce conformément aux dispositions prévues à l'annexe III.

Article 4. -ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITE FRANÇOIS RABELAIS

Afin de mettre en œuvre les objectifs définis à l'article 1, l'Université François Rabelais s'engage à :

- a) Délivrer le titre de Master en Arts, Lettres et Langues (mention langues, littératures et civilisations étrangères, spécialité études ibériques et latino-américaines) aux étudiants de l'Université de Murcia à condition qu'ils aient validé tous les enseignements et travaux des deux années du programme en partenariat international décrit à l'annexe II et cela dans le respect des règlements en vigueur dans les établissements partenaires.
- b) Reconnaître les études suivies par les étudiants de l'Université François Rabelais à l'Université de Murcia et à leur délivrer en conséquence le titre de Master en Arts, Lettres et Langues (mention langues, littératures et civilisations étrangères, spécialité études ibériques et latino-américaines) et ce conformément aux dispositions prévues à l'annexe III.

Article 5. -DROITS ET OBLIGATIONS DES ETUDIANTS

Les étudiants qui participeront au programme décrit dans le présent accord devront être inscrits dans les deux universités.

Selon le principe de réciprocité, les étudiants qui participeront au programme décrit dans le présent accord seront exemptés du règlement des droits d'inscription dans l'université d'accueil. Ils n'auront à régler dans cette dernière que certains frais annexes dont ils seront informés à l'avance et qui seront prévus par le calendrier universitaire (médecine universitaire, transport et/ou activités sportives universitaires et interfacultaires).

Les autres droits et démarches administratives, tels que la délivrance du diplôme et les certificats seront payés par les étudiants conformément aux règles générales en vigueur dans chaque institution. Dans le cas de la scolarité à l'université de Murcia, les étudiants devront payer les droits afférant à la délivrance du diplôme et à celle des relevés de notes et cela seulement s'ils souhaitent demander et acquérir ces documents. Des informations complémentaires concernant le montant de ces droits sont disponibles au lien suivant : <http://www.um.es/web/letras/contenido/centro/secretaria/solicitud-titulo>.

Les étudiants qui rempliront les conditions nécessaires pourront demander à leur université d'origine une aide Erasmus pour toute la durée de leur séjour d'études dans l'université d'accueil.

Dans les deux universités, et pour tout ce qui correspond aux questions universitaires, tous les étudiants seront soumis aux mêmes droits et devoirs que les étudiants de l'université d'accueil précisés dans l'annexe VIII.

Article 6. -COMMISSION MIXTE DE SUIVI

A la signature de la présente convention, les deux parties constituent d'un commun accord une commission mixte paritaire de suivi composée de représentants désignés en leur sein. La liste des membres de cette commission pour chaque université figure à l'annexe V de la présente convention. Cette commission sera responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation des résultats du programme.

Les deux responsables pédagogiques chargées de veiller au bon fonctionnement de la formation sont M^{re} Gloria Ríos Guardiola (Département de Philologie Française, Romane, Italienne et Arabe) pour

l'Université de Murcia et Marie-Hélène Soubeyroux (Faculté des Lettres et Langues, Département d'Espagnol et de Portugais) pour l'Université François Rabelais de Tours.

La commission mixte de suivi se réunira chaque fois que l'une des parties le demandera et élaborera des rapports et des propositions à l'intention des instances dirigeantes de chacune des universités.

Article 7. -DUREE

La présente convention entrera en vigueur après approbation et signature par les autorités compétentes. Sa validité correspond à une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'année universitaire 2017-2018 incluse.

Elle pourra être reconduite selon accord passé entre les deux parties six mois avant la date d'expiration de la présente convention. En cas de reconduction, la convention sera à nouveau examinée par les instances compétentes en conformité avec la réglementation en vigueur.

Article 8. -DENONCIATION

L'une ou l'autre des parties pourra dénoncer par écrit la convention en respectant un préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. Les étudiants en cours de formation termineront dans tous les cas leur année universitaire.

Article 9. -LITIGES

En cas de désaccord au sujet de l'interprétation, du déroulement, de la modification, de la résolution et des effets qui pourraient survenir suite à l'application de la présente convention, les deux parties s'engagent à résoudre le litige à l'amiable après réunion de la commission de suivi du programme. Si un accord n'était pas trouvé, les points de litige seraient portés à la connaissance du Tribunal Administratif.

Le présent document est reproduit en deux exemplaires signés chacun valant ce que de droit, en date du XXXX.

POUR L'UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS

POUR L'UNIVERSITÉ DE MURCIA

LE PRÉSIDENT

LE RECTEUR

Loïc Vaillant

José Orihuela Calatayud

ANNEXE I

Les étudiants de Murcia souhaitant poursuivre leurs études à l'université François Rabelais de Tours devront avoir obligatoirement validé les matières suivantes :

-pour les étudiants de *Grado* d'Etudes Françaises : les matières correspondant aux trois premières années d'études du *Grado* dont les matières optionnelles (*optativas*) de troisième année suivantes:

2977. CURSO MONOGRÁFICO DE LITERATURA FRANCESA: NARRATIVA

2976. CURSO MONOGRÁFICO DE LITERATURA FRANCESA: TEATRO

-pour les étudiants de *Grado* de Langue et Littérature Espagnoles : les matières correspondant aux trois premières années d'études du *Grado* dont les matières optionnelles (*optativas*) de troisième année suivantes :

1288. LITERATURA ESPAÑOLA. POESÍA

1289. LITERATURA ESPAÑOLA. NARRATIVA

Les étudiants de Tours souhaitant poursuivre leurs études à l'université de Murcia devront avoir obligatoirement validé les Unités d'Enseignement correspondant à la première année de la Spécialité Etudes Ibériques et Latino-américaines du Master Arts, Lettres et Langues, Mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères. Ces matières qui sont mentionnées et détaillées dans les tableaux de l'annexe VII sont les suivantes :

UE 91 Séminaires d'études culturelles ibériques et latino-américaines

UE 92 Séminaire transversal

UE 93 Travail de recherche

UE 101 Séminaires d'études culturelles ibériques et latino-américaines

UE 102 Séminaire transversal

UE 103 Travail de recherche

ANNEXE II

Première année du programme de double diplôme à l'Université François Rabelais de Tours :

La première année du Master Arts, Lettres et Langues Mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères, Spécialité Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'université François Rabelais de Tours comprend deux semestres de 108 heures de séminaires d'Etudes Culturelles Ibériques et Latino-américaines en langue castillane et de 36 heures de séminaires transdisciplinaires en langue française (méthodologie, études culturelles et études littéraires). L'ensemble des séminaires de chaque semestre représente un total de 30 crédits ECTS.

A la fin du 2d semestre de la première année (entre mai et juillet) les étudiants de chaque université doivent produire un mémoire de 50 pages en français ou en espagnol consacré à la présentation d'un projet de recherche (méthodologie, construction d'une problématique et d'un plan, élaboration d'une bibliographie primaire et secondaire).

Deuxième année du programme de double diplôme à l'Université de Murcia

Le Master de Littérature Comparée Européenne de l'université de Murcia comprend deux semestres de 224 heures de cours et séminaires d'études littéraires et d'études culturelles en langue castillane. L'ensemble des séminaires de chaque semestre représente un total de 30 crédits ECTS.

A la fin du 2d semestre de la deuxième année, les étudiants de chaque université doivent produire un mémoire de 25000 à 30000 mots et 100 pages minimum (bibliographie et annexes comprises) en castillan ou en français sous la cotutelle d'un enseignant de l'université de Murcia et d'un enseignant de l'université François Rabelais de Tours. La soutenance se fera entre mai et juillet devant un jury composé de deux ou quatre enseignants membres de l'équipe pédagogique de chaque université (un de Tours + un de Murcia ou deux de Tours + deux de Murcia) et en présence de ces derniers ou par vidéo-conférence.

ANNEXE III

Première année du programme de double diplôme

à l'Université François-Rabelais de Tours

Tableau de correspondance entre les Unités d'Enseignement de la 1ère année de la Spécialité Etudes Ibériques et Latino-américaines et les matières du *Grado* de Langue et Littératures Espagnoles

1292. ESPAÑOL SEGUNDA LENGUA / L2 (II) 6 ECTS CUATR. (1)	- UE91 CULTURA POPULAR, CULTURA DOCTA Y VULGAR, SIGLOS XVI-XVII (I) 4 ECTS CUATR. (1) - UE91 DIVERSITÉ CULTURELLE ET CITOYENNETÉ: BRÉSIL (I) 4 ECTS CUATR. (1)
1293. LITERATURA ESPAÑOLA S. XX (I) 6 ECTS CUATR. (1)	- UE 101 EDUCACIÓN Y PROYECTO POLÍTICO EN ESPAÑA DE LA ILUSTRACIÓN AL LIBERALISMO (II) 4 ECTS CUATR. (2) - UE102 DINÁMICAS DEL PODER (II) 4 ECTS CUATR. (2)
1296. VARIEDADES SOCIALES DEL ESPAÑOL 6 ECTS CUATR. (1)	- UE91 EDUCACIÓN Y PROYECTO POLÍTICO EN ESPAÑA DE LA ILUSTRACIÓN AL LIBERALISMO (I) 4 ECTS CUATR. (1) - UE92 METODOLOGÍA DE LA INVESTIGACIÓN (I) 1 ECTS CUATR. (1) - UE93 DINÁMICAS DEL PODER (I) 1 ECTS CUATR. (1)
1298. LITERATURA HISPANOAMERICANA 6 ECTS CUATR. (1)	- UE91 LA LITERATURA LATINOAMERICANA DESDE EL PRISMA DEL GÉNERO (I) 4 ECTS CUATR. (1) - UE101 LA LITERATURA LATINOAMERICANA DESDE EL PRISMA DEL GÉNERO (II) 4 ECTS CUATR. (II)
1301. CUESTIONES DE LITERATURA COMPARADA 6 ECTS CUATR. (1)	- UE91 CULTURA Y POLÍTICA: AMÉRICA LATINA (I) 4 ECTS CUATR. (1) - UE101 CULTURA Y POLÍTICA: AMÉRICA LATINA (II) 4 ECTS CUATR. (2)
1294. LITERATURA ESPAÑOLA S. XX (II) 6 ECTS CUATR. (2)	- UE91 DIVERSIDADES CULTURALES Y LINGÜÍSTICAS EN LA LITERATURA: ESPAÑA SIGLOS XIX-XX (I) 4 ECTS CUATR. (1) - UE101 DIVERSIDADES CULTURALES Y LINGÜÍSTICAS EN LA LITERATURA: ESPAÑA SIGLOS XIX-XX (II) 4 ECTS CUATR. (2)
1295. TIPOS DE DISCURSO EN ESPAÑOL 6 ECTS CUATR. (2)	- UE101 DIVERSITÉ CULTURELLE ET CITOYENNETÉ: BRÉSIL (II) 4 ECTS CUATR. (2) - UE102 METODOLOGÍA DE LA INVESTIGACIÓN (II) 1 ECTS CUATR. (2)
1302. LITERATURA ESPAÑOLA. TEATRO 6 ECTS CUATR. (2)	- UE101 CULTURA POPULAR, CULTURA DOCTA Y VULGAR, SIGLOS XVI-XVII (II) 4 ECTS CUATR. (2) - UE92 UTOPIAS Y REALIDADES (I) 1 ECTS CUATR. (1) - UE102 UTOPIAS Y REALIDADES (II) 1 ECTS CUATR. (2)

Le *Trabajo Fin de Grado* (12 ECTS) sera évalué à l'université de Murcia.

Tableau de correspondance entre les Unités d'Enseignement de la 1ère année de la Spécialité EILA et les matières du *Grado d'Etudes Françaises*

2939 LENGUA FRANCESA 7 6 ECTS CUATR. (I)	- UE91 CULTURA POPULAR, CULTURA DOCTA Y VULGAR, SIGLOS XVI-XVII (I) 4 ECTS CUATR. (1) - UE91 DIVERSITÉ CULTURELLE ET CITOYENNETÉ: BRÉSIL (I) 4 ECTS CUATR. (1)
2975 CURSO MONOGRÁFICO DE LITERATURA FRANCESA: POESIA 6 ECTS CUATR. (1)	- UE91 EDUCACIÓN Y PROYECTO POLÍTICO EN ESPAÑA DE LA ILUSTRACIÓN AL LIBERALISMO (I) 4 ECTS CUATR. (1) - UE92 METODOLOGÍA DE LA INVESTIGACIÓN (I) 1 ECTS CUATR. (1) - UE93 DINÁMICAS DEL PODER (I) 1 ECTS CUATR. (1)
2979 LITERATURAS FRANCÓFONAS (EUROPA, ÁFRICA Y AMÉRICA) 6 ECTS CUATR. (1)	- UE91 LA LITERATURA LATINOAMERICANA DESDE EL PRISMA DEL GÉNERO (I) 4 ECTS CUATR. (1) - UE101 LA LITERATURA LATINOAMERICANA DESDE EL PRISMA DEL GÉNERO (II) 4 ECTS CUATR. (2)
2978 CURSO MONOGRÁFICO DE LITERATURA FRANCESA: GÉNEROS NO NARRATIVOS	- UE91 CULTURA Y POLÍTICA: AMÉRICA LATINA (I) 4 ECTS CUATR. (1) - UE101 CULTURA Y POLÍTICA: AMÉRICA LATINA (II) 4 ECTS CUATR. (2)
LENGUA MINOR (I) 6 ECTS CUATR. (1)	- UE91 DIVERSIDADES CULTURALES Y LINGÜÍSTICAS EN LA LITERATURA: ESPAÑA SIGLOS XIX-XX (I) 4 ECTS CUATR. (1) - UE101 DIVERSIDADES CULTURALES Y LINGÜÍSTICAS EN LA LITERATURA: ESPAÑA SIGLOS XIX-XX (II) 4 ECTS CUATR. (2)
LENGUA MINOR (II) 6 ECTS CUATR. (1)	- UE101 DIVERSITÉ CULTURELLE ET CITOYENNETÉ: BRÉSIL (II) 4 ECTS CUATR. (2) - UE102 METODOLOGÍA DE LA INVESTIGACIÓN (II) 1 ECTS CUATR. (2)
LENGUA MINOR (III) 6 ECTS CUATR. (2)	- UE101 CULTURA POPULAR, CULTURA DOCTA Y VULGAR, SIGLOS XVI-XVII (II) 4 ECTS CUATR. (2) - UE92 UTOPIAS Y REALIDADES (I) 1 ECTS CUATR. (1) - UE102 UTOPIAS Y REALIDADES (II) 1 ECTS CUATR. (2)
LENGUA MINOR (IV) 6 ECTS CUATR. (2)	- UE 101 EDUCACIÓN Y PROYECTO POLÍTICO EN ESPAÑA DE LA ILUSTRACIÓN AL LIBERALISMO (II) 4 ECTS CUATR. (2) - UE102 DINÁMICAS DEL PODER (II) 4 ECTS CUATR. (2)

Le *Trabajo Fin de Grado* (12 ECTS) sera évalué à l'université de Murcia.

Deuxième année du programme de double diplôme

A l'Université de Murcia

La deuxième année du programme de double diplôme comprendra les matières proposées pour les deux *cuatrimestres* du *Máster de Literatura Comparada Europea* et la rédaction d'un *Trabajo de fin de Máster*.

ANNEXE IV

Equivalence entre le système de notation français et le système espagnol.

Pour l'interprétation des notes obtenues dans chaque système, nous nous réfèrerons au document du *Secretaría General de Universidades - Dirección General de Política Universitaria Resolución de 16 de julio de 2008* qui établit le critère applicable pour le calcul de la note moyenne des dossiers d'étudiants possédant un diplôme étranger homologué.

Echelle de notation de 0,0 à 20

Note minimale d'admission : 10,00

Note	Equivalent sur une échelle de 0 à 10	Equivalent sur une échelle de 0 à 4
16-20	10	4
15,0-15,9	9,0-9,9	3
14,0-14,9	8,0-8,9	2
13,0-13,9	7,0-7,9	2
11,5-12,9	6,0-6,9	1
10,0-11,4	5,0-5,9	1
00-9,9	0,0-4,9	0

ANNEXE V

Le système de crédits commun aux deux universités est le système de notation ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System). Un crédit ECTS est égal à 25 heures de travail étudiant (présence, travail, examens, tutorats...)

ANNEXE VI

Commission de suivi chargée de veiller au respect des termes de la convention de double diplôme.

Une commission de suivi, composée par au moins trois membres de chaque université, sera constituée et se réunira de façon présentielle ou par vidéo-conférence au moins une fois par an. Elle sera chargée de la planification, du suivi, de l'évaluation des résultats, d'établir un bilan pour chaque établissement et de prendre les décisions nécessaires à l'amélioration ou à l'extension du programme de coopération.

Le bilan des activités réalisées sera transmis chaque année au service des Relations Internationales de l'Université François Rabelais de Tours et au Décanat de la Faculté des Lettres de l'Université de Murcia.

Composition de la commission:

Pour l'Université de Murcia:

- Responsable pédagogique chargé de veiller au bon fonctionnement de la formation: M^a Gloria Ríos Guardiola, Département de Philologie Française, Romane, Italienne et Arabe.
- Coordinateur du Master de Littérature Comparée Européenne.
- Vice-doyen de *Ordenación Académica* de la Faculté des Lettres.
- Vice-doyen en charge des Programmes de Mobilité de la Faculté des Lettres.

Pour l'Université François-Rabelais de Tours:

- Responsable pédagogique chargé de veiller au bon fonctionnement de la formation: Marie-Hélène Soubeyroux, Département d'Espagnol et de Portugais de la Faculté des Lettres et Langues
- Coordinateur de la *Spécialité Etudes Ibériques et latino-américaines de la mention Langues, Littératures et civilisations étrangères du Master Arts, Lettres et Langues*: Alfredo Gomez Muller, Département d'Espagnol et de Portugais de la Faculté des Lettres et Langues
- Responsable des Programmes de mobilité du Département d'Espagnol et de Portugais de la Faculté des Lettres et Langues : Christophe Dubois, Département d'Espagnol et de Portugais de la Faculté des Lettres et Langues.

ANNEXE VII

Vu que d'une part, le diplôme de *Grado* des universités espagnoles sanctionne quatre années d'études (240 ECTS) et que le diplôme de Licence des universités françaises sanctionne trois années d'études (180 ECTS);

et vu que d'autre part, le diplôme de Master des universités espagnoles est obtenu au bout d'un an d'études (60 ECTS) et celui des universités françaises au bout de deux ans (120 ECTS), les deux universités conviennent que les candidatures devront répondre aux critères suivants:

-les candidats de l'université François-Rabelais de Tours devront être titulaires de la Licence, Arts, Lettres et Langues, Mention Lettres, Langues y Civilisations Etrangères, Spécialité Espagnol (Bac + 3, c'est-à-dire trois années d'études supérieures) ou d'une Licence équivalente dans le domaine des études hispaniques. A titre exceptionnel, les candidatures pourront être acceptées au titre de la procédure de validation des acquis.

- les candidats de l'université de Murcia devront avoir obtenu les trois premières années du *Grado* d'Etudes Françaises ou du *Grado* de Langue et Littérature Espagnoles (Bac + 3, c'est-à-dire trois années d'études supérieures).

Conditions spécifiques d'accès à la formation:

a - Compétences linguistiques :

Pour l'université François Rabelais :

Pour être admis à suivre les cours et séminaires de chaque université, les étudiants devront avoir au moins le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues en français et en castillan (conformément à la décision du Conseil d'Administration du 12 de décembre 2005). Ce niveau sera contrôlé par une entrevue avec un enseignant de l'université d'origine de l'étudiant.

Pour l'université de Murcia :

Les étudiants du *Grado* d'Etudes Françaises, devront avoir validé les matières de Langue Française V et VI.

Les étudiants du *Grado* de Langue et Littérature Espagnoles, devront fournir les documents prouvant qu'ils possèdent la certification du niveau B2 en langue française.

ANNEXE VIII

Programme d'études objet de la convention:

1. Structure de la formation pour les étudiants de Tours

Première année du programme

A l'Université François-Rabelais de Tours

Elle comprendra les unités d'enseignement suivantes et la rédaction d'un mémoire de 50 pages consacré à la présentation d'un projet de recherche.

Master 1 Semestre 1 (S7)

UE	Titre	CM	TD	TP	HETD	Temps présentiel total / étudiant	Coef	ECTS
UE 91 Séminaires d'études culturelles ibériques et latino- américaines	Cultura popular, cultura docta y vulgar: España, siglos XVI-XVII (I)		18		18	18	2	4
	Cultura y política: América Latina (I)		18		18	18	2	4
	Diversité culturelle et citoyenneté: Brésil (I)		18		18	18	2	4
	Educación y proyecto político en España de la Ilustración al liberalismo (I)		18		18	18	2	4
	La literatura latinoamericana desde el prisma del género (I)		18		18	18	2	4
	Diversidades culturales y lingüísticas en la literatura: España siglos XIX-XX (I)		18		18	18	2	4
			108		108	108	12	24
UE 92 Séminaire transversal	-Méthodologie de la recherche	12					1	1
	-Dynamiques du pouvoir	12					1	1
	-Utopies et réalités	12					1	1
		36					3	3
UE 93 Travail de recherche							3	3
Total S7		36	108		108	108	18	30

Master 1 Semestre 2 (S8)

UE	Titre	CM	TD	TP	HETD	Temps présentiel total / étudiant	Coef	ECTS
UE 101 Séminaires d'études culturelles ibériques et latino- américaines	Cultura popular, cultura docta y vulgar: España, siglos XVI- XVII (II)		18		18	18	2	4
	Cultura y política: América Latina (II)		18		18	18	2	4
	Diversité culturelle et citoyenneté : Brésil (II)		18		18	18	2	4
	Educación y proyecto político en España de la Ilustración al liberalismo (II)		18		18	18	2	4
	La literatura latinoamericana desde el prisma del género (II)		18		18	18	2	4
	Diversidades culturales y lingüísticas en la literatura: España siglos XIX-XX (II)		18		18	18	2	4
			108		108	108	12	24
UE 102 Séminaire transversal	-Méthodologie de la recherche	12					1	1
	-Dynamiques du pouvoir	12					1	1
	-Utopies et réalités	12					1	1
UE 103 Travail de recherche							3	3
Total S8		36	108		108	108	18	30
Total des semestres		72	216		216	216	36	60

Deuxième année du programme

A l'Université de Murcia

Elle sera composée des matières suivantes extraites de la maquette du Master de Littérature Comparée Européenne:

Code	Matière	Crédits
5048	Teoría de la Literatura Contemporánea: Canon, Estudios Culturales, Poscolonialismo	6
5049	La Crítica Literaria. Géneros. Formas y Temas	6
5050	Principios de Literatura Comparada. Periodización, Internacionalidad, Historiología	6
5052	El Teatro Clásico y Su Tradición Occidental	3
5060	Poesía Española Contemporánea: España y Europa	3
5061	Dominios y Expresiones del Humanismo Hispanoamericano	3
5062	La Narración Española en el Panorama Europeo: el Cuento y la Novela	6
5063	Relaciones Europeas de la Literatura Española	6
5065	De la Página a la Pantalla: la Literatura Anglonorteamericana y Su Adaptación Cinematográfica	3
5067	La Novela en Lengua Inglesa: Siglos XVII – XIX	3
5068	La Posmodernidad Anglo-Norteamericana	3
5072	Trabajo Fin de Máster : memoria	12
	Total	60

2. Structure de la formation pour les étudiants de l'Université de Murcia
Première année du programme

A l'Université François-Rabelais de Tours

Elle comprendra les unités d'enseignement suivantes et la rédaction d'un mémoire de 50 pages consacré à la présentation d'un projet de recherche.

Master 1 Semestre 1 (S7)

UE	Titre	CM	TD	TP	HETD	Temps présentiel total / étudiant	Coef	ECTS
UE 91 Séminaires d'études culturelles ibériques et latino- américaines*	Cultura popular, cultura docta y vulgar: España, siglos XVI- XVII (I)		18		18	18	2	4
	Cultura y política: América Latina (I)		18		18	18	2	4
	Diversité culturelle et citoyenneté: Brésil (I)		18		18	18	2	4
	Educación y proyecto político en España de la Ilustración al liberalismo (I)		18		18	18	2	4
	La literatura latinoamericana desde el prisma del género (I)		18		18	18	2	4
	Diversidades culturales y lingüísticas en la literatura: España siglos XIX-XX (I)		18		18	18	2	4
			108		108	108	12	24
UE 92 Séminaire transversal*	-Méthodologie de la recherche	12					1	1
	-Dynamiques du pouvoir	12					1	1
	-Utopies et réalités	12					1	1
		36					3	3
UE 93 Travail de recherche							3	3
Total S7		36	108		108	108	18	30

Master 1 Semestre 2 (S8)

UE	Titre	CM	TD	TP	HETD	Temps présentiel total / étudiant	Coef	ECTS
UE 101 Séminaires d'études culturelles ibériques et latino- américaines*	Cultura popular, cultura docta y vulgar: España, siglos XVI-XVII (II)		18		18	18	2	4
	Cultura y política: América Latina (II)		18		18	18	2	4
	Diversité culturelle et citoyenneté : Brésil (II)		18		18	18	2	4
	Educación y proyecto político en España de la Ilustración al liberalismo (II)		18		18	18	2	4
	La literatura latinoamericana desde el prisma del género (II)		18		18	18	2	4
	Diversidades culturales y lingüísticas en la literatura: España siglos XIX-XX (II)		18		18	18	2	4
			108		108	108	12	24
UE 102 Séminaire Transversal*	-Méthodologie de la recherche	12					1	1
	-Dynamiques du pouvoir	12					1	1
	-Utopies et réalités	12					1	1
UE 103 Travail de recherche							3	3
Total S8		36	108		108	108	18	30
Total des semestres		72	216		216	216	36	60

*Au cours des séminaires transversaux, dispensés en langue française par des enseignants des différents départements de la Faculté des Lettres et Langues, sera abordée la notion très complexe d'autorité selon trois perspectives: méthodologie de la recherche, "dynamiques du pouvoir", "utopies et réalités".

*Les étudiants de l'université de Murcia auront en outre la possibilité de remplacer un ou deux au maximum des séminaires d'études ibériques et latino-américaines par des séminaires d'une autre spécialité du Master (Français).

ANNEXE IX

Inscription

a - Les étudiants seront inscrits dans les deux universités.

b - L'inscription administrative à l'Université François-Rabelais se fera entre le 8 et le 21 juillet ou entre le 25 août et le 25 septembre au plus tard. L'inscription administrative à l'Université de Murcia se fera entre le 01 et le 15 septembre au plus tard.

c - Les étudiants régleront les droits d'inscription dans leur université d'origine et en seront exemptés dans l'université d'accueil. Ils n'auront à régler dans cette dernière que certains frais annexes dont ils seront informés à l'avance et qui seront prévus par le calendrier universitaire (médecine universitaire, transport et/ou activités sportives universitaires et interfacultaires).

d - Les étudiants qui rempliront les conditions nécessaires pourront demander à leur université d'origine une aide Erasmus pour toute la durée de leur séjour d'études dans l'université d'accueil.

Droits et obligations

a - Pour les étudiants :

- respect du règlement administratif de chaque établissement ;
- souscription obligatoire et prouvée d'une assurance maladie adaptée incluant tous les frais médicaux spécifiques, d'hospitalisation et de rapatriement ;
- règlement de tous les frais relatifs à leur formation et à leur séjour dans l'université d'accueil (assurance en responsabilité civile, frais de transport et de logement, alimentation, frais personnels et le cas échéant, frais concernant des personnes accompagnantes) ;
- mêmes droits et prérogatives que les étudiants de l'université d'accueil durant la période de mobilité ;
- informations utiles au suivi de la formation et au déroulement de la période de mobilité dans les meilleures conditions ;

b - Pour les universités :

- engagement à orienter les étudiants durant la période de formation à la fois au niveau administratif et pédagogique ;
- engagement de l'université d'origine à fournir aux étudiants toutes les informations nécessaires à la préparation de leur séjour dans l'université d'accueil ;
- engagement de l'université d'accueil à informer et à assister les étudiants lors de la recherche d'un logement, en priorité sur le campus ou dans les environs proches de l'université.

Evaluation des étudiants

Les deux universités décident d'un commun accord des conditions et des modalités d'évaluation des étudiants et d'attribution du double diplôme.

A l'Université François-Rabelais de Tours, les étudiants des deux universités seront évalués au moyen d'examens écrits et/ou oraux pour chaque matière. En outre, ils devront soutenir les deux mémoires décrits à l'annexe II.

A l'Université de Murcia, les étudiants des deux universités seront évalués au moyen d'examens écrits et/ou oraux pour chaque matière. En outre, ils devront soutenir les deux mémoires décrits à l'annexe II. Ils devront aussi être reçus au *Trabajo de fin de Grado* et au *Trabajo de fin de Máster*.

A l'issue de la formation, un jury composé par des enseignants des deux universités se réunira, en présentiel ou par vidéo-conférence, pour examiner les résultats obtenus et s'ils sont satisfaisants décider de l'attribution du double diplôme Master Arts, Lettres et Langues (spécialité Etudes Ibériques et Latino-américaines) / Master de Littérature Comparée Européenne.